

Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par décision du 22 août 2001

DDC/22/F050204-D1

**Répartiteur de frais de chauffage CLORIUS**  
**types DOPRIMO PICCO, DOPRIMO II RADIO, DOPRIMO**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 91-999 du 30 septembre 1991 modifiant le code de la construction et de l'habitation et relatif à la répartition des frais de chauffage dans les immeubles collectifs, et de l'arrêté du 13 mai 1983 relatif aux répartiteurs de frais de chauffage utilisant la mesure de la température de surface des émetteurs de chaleurs.

**FABRICANT :**

Pour les répartiteurs de frais de chauffage types DOPRIMO, DORPIMO II RADIO et DOPRIMO PICCO :  
ISTA GmbH – Grugaplatz 4 – 45131 ESSEN – Allemagne.

**DEMANDEUR :**

CLORIUS France S.A.S. – L'Orée d'Écully – 5/7 chemin de la Forestière – F69130 ECULLY – France.

**OBJET :**

Le présent certificat transfère le bénéfice des certificats accordés à la société VITERRA ENERGY SERVICES S.A.S. par :

- § le certificat d'examen de type n° F-03-G-138 du 27 mars 2003 relatif au répartiteur de frais de chauffage électronique type DOPRIMO PICCO,
- § le certificat d'examen de type n° F-03-G-432 du 2 décembre 2003 relatif au répartiteur de frais de chauffage électronique type DOPRIMO II RADIO,
- § la décision d'approbation de modèle n° 98.00.591.002.1 du 4 novembre 1998 relatif au répartiteur de frais de chauffage électronique type DOPRIMO,

à la société CLORIUS France S.A.S.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques des répartiteurs de frais de chauffage types DOPRIMO PICCO, DOPRIMO II RADIO et DOPRIMO sont inchangées, à l'exception des inscriptions réglementaires.

**SCELLEMENTS :**

Les dispositifs de scellements des répartiteurs de frais de chauffage CLORIUS types DOPRIMO PICCO, DOPRIMO II RADIO et DOPRIMO sont inchangées.

Les scellements portent la marque de la raison sociale du fabricant ou de l'installateur.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La marque d'examen de type est identique à celle des certificats précités.

La raison sociale devient : CLORIUS.

Les autres inscriptions réglementaires sont inchangées.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F050204-D1, chez les fabricants et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'à la date d'échéance des certificats précités.

Pour le Directeur Général,

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification